

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3519-2003

HYDRO-QUÉBEC,

Demanderesse.

---

**DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET 2004 ET SUIVI DU  
PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN BUDGET ADDITIONNEL**

[Articles 31(1°) et 49 de la  
*Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q., c. R- 6.01)]

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, LA DEMANDERESSE SOUMET  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 20 octobre 2003, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») déposait à la Régie une demande d'approbation du budget 2004 et un suivi du Plan global en efficacité énergétique 2003-2006 (ci-après le « PGEÉ »).
2. Le 17 mars 2004, la Régie rendait la décision D-2004-60 qui approuvait le budget 2004 du PGEÉ, accueillait les modifications apportées à certains programmes et permettait au Distributeur de comptabiliser, à même le compte de frais reportés créé en vertu de la décision D-2002-25, les dépenses effectuées dans le cadre du budget 2004.
3. Conformément à ce qui avait été annoncé, notamment au cours de l'audience des 17 et 18 février 2004 dans le cadre du présent dossier, le Distributeur a procédé, conjointement avec l'Agence de l'efficacité énergétique (l'« AEE »), à une bonification des programmes du PGEÉ s'adressant à la clientèle à faible revenu, impliquant une hausse de la contribution à l'AEE de 2 M\$ en 2004.

4. Par la présente demande, le Distributeur s'adresse à la Régie pour :
  - (a) présenter les bonifications apportées aux deux programmes ci-après mentionnés ;
  - (b) faire approuver le budget 2004 additionnel de ces programmes ;
  - (c) lui permettre de comptabiliser à même le compte de frais reportés l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de ces programmes.
5. Dans un premier temps, le programme de l'AEÉ de *Visites auprès des ménages à budget modeste* a été modifié de manière à augmenter le nombre de visites annuelles de 4 000 à 6 200 et à permettre l'installation gratuite par un maître électricien de thermostats électroniques, également gratuits, tel qu'il appert plus amplement de la preuve du Distributeur déposée au soutien des présentes comme pièce **HQD-5, document 1**.
6. Dans un second temps, le *Service d'inspection énergétique ÉnerGuide* de l'AEÉ a été bonifié par l'ajout d'un volet d'aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste, tel qu'il appert plus amplement de la pièce HQD-5, document 1.
7. Cet ajout au *Service d'Inspection énergétique ÉnerGuide* remplace le programme de *Rénovation énergétique dans les habitations à loyer modique* annoncé dans le PGEÉ initial.
8. Pour les années 2004 à 2006, le Distributeur prévoit verser une contribution additionnelle à l'AEÉ pour ces deux (2) programmes de 14,3 M\$, dont 2 M\$ en 2004.
9. Ces ajustements aux programmes de l'AEÉ entraînent une augmentation nette du budget 2004 du PGEÉ de 1,4 M\$.
10. Les programmes bonifiés permettront l'implantation d'environ 16 GWh additionnels à l'horizon 2006.
11. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE:**

**ACCUEILLIR** la présente demande ;

**ACCUEILLIR** les ajustements proposés par le Distributeur aux programmes *Visites auprès des ménages à budget modeste* et *Service d'inspection énergétique ÉnerGuide* ;

**APPROUVER** le budget 2004 additionnel proposé par le Distributeur ;

**PERMETTRE** au Distributeur de comptabiliser, à même le compte de frais reportés accordé par la Régie dans la décision D-2002-25, l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre des programmes *Visites auprès des ménages à budget modeste* et *Service d'inspection énergétique ÉnerGuide* ;

MONTREAL, ce 30 mars 2004

---

**MARCHAND, LEMIEUX**  
Procureurs d'Hydro-Québec

---

## AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **GÉRARD ROBERGE**, chef Planification et conception, Direction Efficacité énergétique et services, pour la division Distribution de la demanderesse Hydro-Québec, au 2, Complexe Desjardins, Tour Est, 24<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande d'approbation d'un budget additionnel (dossier R-3519-2003, *Demande d'approbation du budget 2004 et suivi du Plan global en efficacité énergétique*) a été préparée sous ma supervision et mon contrôle.
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande.
3. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 30 mars 2004

---

**GÉRARD ROBERGE**

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,  
ce 30 mars 2004

---

Commissaire à l'assermentation  
pour le district de Montréal.